



SORNAY, le 14.04.2016

MAIRIE de SORNAY**1 Place de la Mairie****71500 SORNAY**

Tél : 03.85.75.11.40

Fax : 03.85.75.41.35

Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2016, à 20h30, sous la présidence de M. Christian CLERC, Maire, en séance ordinaire.

Représenté : Julien PRUDENT par Patrick PELLIGAND

Absent : Arnaud BOULAY

Secrétaire de séance : FICHET David

Le compte-rendu du 24.03.2016 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AUX BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2016

Par délibération du 24.03.2016 le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif du Budget Assainissement, qui fait apparaître le résultat suivant :

SECTION INVESTISSEMENT : Déficit réalisé de 1 743.48 €

SECTION EXPLOITATION : Excédent réalisé de 53 988.92 €

Ce résultat est à affecter au budget 2016 et il convient d'en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :

- Ligne budgétaire 001:

Solde d'exécution de la section investissement reporté (dépenses) : 1 743.48 € arrondi à 1 743 €

- Compte 1068 :

Affectation en investissement pour couverture du déficit (recettes) : 1 743.48 € arrondi à 1 743 €

- Ligne budgétaire 002 :

Résultat exploitation reporté – recettes : 52 245.44 € arrondi à 52 245 €

Par délibération du 24.03.2016 le Conseil Municipal a approuvé le Compte Administratif du Budget Principal, qui fait apparaître le résultat suivant :

SECTION INVESTISSEMENT :

Déficit réalisé de 67 808.30 €

Restes à réaliser : En dépenses 82 130 € ; En recettes 72 370 €

SECTION FONCTIONNEMENT :

Excédent réalisé de 365 534.71 €

Ce résultat est à affecter au budget 2016 et il convient d'en délibérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2015 au budget 2016 comme suit :

- Ligne budgétaire 001 Solde d'exécution de la section investissement reporté (Investissement dépenses) : 67 808.30 € arrondi à 67 808 €

- Compte 1068 - Affectation en investissement pour couverture du déficit (investissement recettes) : 77 568.30 € arrondi à 77 568 €

- Ligne budgétaire 002 Report à nouveau en fonctionnement (fonctionnement recettes) : 287 966.41 € arrondi à 287 966 €

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales, même si les dotations attribuées par l'Etat à la commune ont diminué.

Les taux communaux d'imposition pour l'année 2016 s'établissent comme suit :

. TAXE D'HABITATION	: 14.20 %
. FONCIER BATI	: 15.52 %
. FONCIER NON BATI	: 41.26 %
. CFE (cotisation foncière des entreprises)	: 20.00 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DIVERSES VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal délibère sur les montants des subventions versées dans le cadre du budget principal. Le montant total s'élève à 12 120 € pour une quarantaine d'associations et Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

ADOPTION BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2016

Le budget assainissement 2016 est adopté avec 17 voix Pour et 1 voix Contre (Julien PRUDENT).

Le budget principal 2016 est adopté avec 17 voix Pour et 1 voix Contre (Julien PRUDENT).

FIXATION D'UN TARIF FORFAITAIRE CONCERNANT LES CHARGES DE PERSONNEL COMMUNAL POUR ENTRETIEN DU RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 01.01.2013, la commune de Sornay a repris la gestion de l'entretien du réseau assainissement collectif (en semi-régie).

Il informe qu'il convient de fixer un tarif forfaitaire concernant les charges de personnel communal suite aux divers entretiens et réparations effectués sur le réseau assainissement collectif relatif à l'exercice 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif forfaitaire concernant les charges de personnel communal suite aux divers entretiens et réparations effectués sur le réseau assainissement collectif relatif à l'exercice 2016 à 4 500 €.

SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE - CREATION DE DEUX POSTES ATSEM 1ERE CLASSE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans un premier temps, Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux agents appartenant au grade "adjoint technique 1ère classe" à temps non complet - titulaires, peuvent prétendre au grade d'ATSEM 1ère classe au titre d'une demande d'intégration directe auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le maire propose à l'assemblée la suppression de 2 postes d'adjoints techniques 1ère classe à temps non complet au 1er septembre 2016, et la création de 2 postes d'ATSEM 1ère classe à temps non complet à compter du 1er septembre 2016.

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

Dans un second temps, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel communal suite aux mouvements de personnel suivant : suppression, au 01.04.2016, d'un poste d'adjoint technique 2ème classe suite à départ en retraite

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification du tableau des effectifs.

AFFAIRES DIVERSES

-Le conseil municipal prend connaissance de divers comptes-rendus : commission bâtiments, commission voirie, commission fleurissement.

-Plusieurs devis sont présentés et validés concernant la réparation de fuites à la mairie, la réfection du plafond et du coin lavabos de l'école des garçons, la rénovation de la salle à vocation socioculturelle, la réparation et le contrat de maintenance de l'adoucisseur au restaurant scolaire.

-Une commission « cimetièrè » est créée. Les membres désignés sont : A.COURTOUT, Y.FERRAND, P.MARLIN, B.MAZIER.

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de problèmes techniques (absences prolongées de chauffage, coupures électriques, difficultés de réception télé, ...) dans les logements de la résidence St-Rémi (derrière la boulangerie). Depuis l'automne 2015, les locataires ont effectivement signalé en mairie des problèmes récurrents, notamment de chauffage, peinant à être réglés durablement. Monsieur le Maire indique que plusieurs contacts téléphoniques à l'OPAC 71 ont été passés par la mairie, une rencontre a eu lieu en mairie le 25.02.2016 avec M. MAGAUD, Directeur Général Adjoint à l'OPAC 71 et Mme DOREY, Directrice de l'agence du mâconnais. A ce jour, l'OPAC a informé avoir ciblé le problème et être sur la situation pour solder le dysfonctionnement au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H00 mn.

**Le Maire de Sornay,
Christian CLERC**